

La CFDT signe l'accord sur l'intéressement

Pour la première fois, la Direction nous propose un accord sur l'Intéressement au niveau de la société IPS France et non plus au niveau du périmètre global du groupe Idemia. Cependant, le cadrage uniformisé pour toutes les sociétés et très directif reste clairement celui du groupe et de ses actionnaires. **Notre latitude de négociation a donc été mince et les résultats d'intéressement pour 2025 sont incertains !**

Notre analyse

Cet accord, initialement prévu sur une seule année, sera finalement **valable 2 ans** (exercices 2025 & 2026) ; **ce qui se veut plus rassurant pour les salariés quant à la volonté de l'entreprise**

- **de partager la valeur créée** dans un contexte de projet de revente(s) d'activité(s)
- **de maintenir une dynamique positive malgré l'incertitude**
en donnant un **objectif commun** et en valorisant les efforts collectifs.

Le salarié d'IPS en France, à son échelle, aura bien du mal à mesurer l'influence de son effort individuel dans l'atteinte d'un objectif unique d'EBITDA qui se fait majoritairement aux US.



EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) : indicateur financier utilisé pour mesurer la performance opérationnelle d'une entreprise, sans tenir compte de sa structure de financement, de sa politique fiscale et de ses charges d'amortissement.

Malgré nos demandes, il n'a en effet pas été possible d'obtenir des « boosters » qui soient davantage à la portée des salariés en France pour influer positivement sur un objectif qui leur échappe.

Potentiellement plombée par les performances aux US et un taux de change \$-€ défavorable, IPS sera seule... **Les risques sont grands que le seuil de déclenchement pour obtenir la prime d'intéressement ne soit pas atteint** car nous ne pourrons plus compter sur une consolidation avec des divisions plus rentables du groupe. Et là encore, il n'a pas été possible d'obtenir de la Direction un seuil de déclenchement inférieur à 84%.

Nos seuls leviers pour favoriser notre future prime d'intéressement ont été de **demander et d'obtenir** :

- **un calcul précis de la prime (et non plus un calcul calé sur le cliquet inférieur du budget réalisé)**
- **et des mécanismes partiels de recalcul et de neutralisation si des cessions d'activité au sein d'IPS devaient intervenir d'ici fin 2026.**

La position de la CFDT

Quel choix avons-nous ? Aucun ! Il faut signer.

Ne pas signer cet accord reviendrait à priver les salariés d'IPS en France d'une chance de toucher une prime d'intéressement en 2025 & 2026. **La CFDT signe donc l'accord d'Intéressement 2025 & 2026.**

Quel levier pour augmenter nos chances ? Continuer à bien travailler, sans oublier de croiser les doigts !

Vos élus CFDT sont à votre disposition
pour répondre à toutes vos questions

[N'hésitez pas à vous abonner à la diffusion de nos tracts et newsletters →](#)

La Section Syndicale CFDT IPS

Contacts :

Florence Guillemot, DS, DSC

Matthieu Poirier-Chaussis, DS

